



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015

Convocation : 4/09/15 Affichage : 4/09/15 11 membres afférents au conseil municipal. 10 membres en exercice : 8 membres ont pris part aux délibérations.	L'an deux mil quinze, le onze du mois de septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. <u>Présents</u> : Mmes Hélène HOURLIER et Noëlle DOMENECH et Florence CAILLET MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Mathieu CARIN, Aurélien DELBOULLE et Jean-François POITOU. <u>Absents excusés</u> : MM. Jacques MONNET et Alexandre PASCAL-GIROUD. M. Jacques MONNET a donné procuration à M. Mathieu CARIN. Mme Hélène HOURLIER a été nommée <u>secrétaire de séance</u> .
--	---

1. APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION.

L'article L1511-39-1 du CGCT, complété par la loi du 16 décembre 2010, impose à chaque président d'EPCI à fiscalité propre de rédiger un schéma de mutualisation. Ce document se veut l'inventaire de tous les moyens mis en œuvre pour faciliter le travail en commun. Le choix de Chambéry Métropole est d'ouvrir à ses communes membres un schéma de libre adhésion, type "à la carte".

Le Conseil Municipal de LA THUILE, à l'unanimité, approuve le schéma proposé, tout en affirmant qu'il sera vigilant et qu'il exprimera sa position sur chacun des domaines proposé à mutualisation.

2. GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE COMBUSTIBLE BOIS-ENERGIE.

Afin de disposer du combustible nécessaire, issu d'un circuit court (Plateau de la Leysse/Bauges), pour alimenter la chaufferie bois du gîte, la commune souhaite promouvoir un groupement de commandes et des chantiers annuels de bois-énergie. La mutualisation concernerait la phase de consultation des entreprises puis chaque membre assurerait directement ses commandes et ses paiements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la constitution d'un groupement, la participation de la commune à ce groupement, le Parc sera coordinateur. M. Mathieu CARIN est nommé titulaire de la Commission d'Appel d'Offre et M. Dominique POMMAT suppléant.

3. TARIFS DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM.

La commune vient de procéder à l'installation de 2 columbariums - 3 familles – 2 urnes par cases - dans le cimetière communal. Après avoir comparé les prix pratiqués par les communes de l'agglomération, et souhaitant affirmer le principe de neutralité du coût du mode de sépulture (terre-caveau-crémation). Le Conseil, dans sa majorité (1 abstention) décide : toutes concessions simples (pleine terre, caveau, columbarium) : 15 ans/ 350€. 30 ans/ 700€. Concessions doubles : tarif x 2.

4. TARIFS DE LOCATION SALLES DE REUNION.

Suite à une demande, le Conseil Municipal statue sur un tarif de location de la salle de réunion (au-dessus de la salle polyvalente) pour une activité professionnelle : 50€/an pour 5 séances. Le Conseil précise que ce type de demande sera toujours étudié au cas par cas et que ce tarif s'applique uniquement à cette demande.

En ce qui concerne la location de la salle du Conseil Municipal, une demande d'autorisation des services de contrôle de sécurité va être sollicitée avant d'envisager de la proposer à la location.

5. TARIFS DE LOCATION DES POTAGERS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer à 30 €/an la location des parcelles de - 300 m² et à 50€/an au-delà de 300m², avec une limite 500m² par potager.

6. TARIFS GROUPES GITE + SALLE POLYVALENTE + SALLE(S) DE REUNION : point reporté.

7. TARIF COUPE DE BOIS BORD DE ROUTE.

M. Mathieu CARIN explique que la commune a souhaité que des coupes de bois "bord de route" soient proposées au titre du programme forestier 2015. Les parcelles 14 et 15, en forêt communale relevant du Régime Forestier, seront exploitées partiellement. Le Conseil décide à l'unanimité de proposer des lots de 5 m³, avec une limite 4 lots par foyer, pour un montant de 40 € /m³.

8. TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE.

Point reporté. Le Conseil demande un échange préalable avec les parents d'élèves à l'occasion de la réunion de rentrée le 15 septembre prochain.

9. DEMANDE D'ACHAT DE PARCELLES COMMUNALES.

Les 2 demandes déposées par des habitants de La Rongère ont été validées (parcelles mitoyennes de leur propriété). Le prix de vente sera celui estimé par le service de France Domaine ou de la SAFER, selon la nature des terrains (usage agricole : SAFER sinon France Domaine).

10. SIPL : REPARTITION DES ACTIFS, PASSIFS ET TRESORERIE.

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse et les communes de Curienne, La Thuile, Les Déserts, Puygros, Saint-Jean-d'Arvey et Thoiry se sont prononcés par délibération en faveur de la dissolution du syndicat. Le Comité Syndical a approuvé le 23 juin 2015 la répartition des actifs, passif et de la trésorerie et l'a notifiée à chaque communes membres pour avis. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ladite répartition. (la commune de La Thuile ne contribue donc plus au remboursement annuel d'un prêt d'environ 1000€).

11. DEMANDE D'INTERVENTION D'UNE ARCHIVISTE DE CHAMBERY METROPOLE.

Monsieur le Maire expose les préconisations du diagnostic des archives communales réalisé par Chambéry Métropole dans le cadre des prestations d'aide à l'archivage pour les communes de l'agglomération.

Proposition 1 : 15 jours pour le traitement des archives contemporaines 2 610€ TTC (150€/jour + 360€ frais de déplacement). Proposition 2 : 25 jours - 10 jours pour le traitement des archives modernes + 15 jours pour le traitement des archives contemporaines 4 350€ TTC (150€/jour + 600€ frais de déplacement).

Le Conseil Municipal décide, dans sa majorité (6 pour, 1 contre, 2 abstentions), de valider la proposition 2 et s'engage à inscrire la dépense sur le budget 2016.

12. DECISION MODIFICATIVE DU BP : point reporté.

13. QUESTIONS DIVERSES (présentation du rapport d'activités 14 de Chambéry Métropole, ...)

- Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été destinataires, dès juin 2015, du rapport d'activités 2014 de Chambéry Métropole. Les conseillers n'ont aucune question.

- M. Mathieu CARIN informe que 2 affouagistes sont inscrits pour 2015.

- Mme Noëlle DOMENECH rend compte de la réunion "Développement durable" de Chambéry Métropole. Toutes les communes recevront, courant octobre, une fiche communale pour la planification de l'énergie durable : énergie liée à la qualité de l'air et à l'emploi. La Thuile a des possibilités d'évolution dans les domaines de la rénovation du bâti ancien, l'éclairage public, et le covoiturage.

- M. Jean-François POITOU explique Chambéry Métropole prendra la compétence "Tourisme" et instaurera la taxe de séjour en 2017. Il s'avèrerait opportun que la commune affiche sa position en instaurant dès 2016 cette taxe sur son territoire. Ainsi, la commune pourrait avoir une position plus forte lors des débats en s'appuyant sur une taxe déjà instaurée. Ce sujet sera prochainement inscrit à l'ordre du jour du conseil.

14. QUESTION DU PUBLIC :

- La commune envisage-t-elle d'acheter l'étrave de St Jean d'Arvey qui n'est plus utilisée ? Le Maire explique que la demande a été faite et qu'il est en attente de réponse.

- La commune peut-elle faire un rappel à la population concernant les horaires à respecter concernant le bruit ?

- Le Maire répond qu'un mail et des affiches seront de nouveau diffusés.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 17 juin 2015.

Le Maire
Dominique POMMAT

